

AVIS DE PUBLICITE
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

APPEL A CANDIDATURE (REFERENCE 20210219-54608)

EDF HYDRO CENTRE – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE EGUZON
COMMUNE DE EGUZON-CHANTOME

Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique concédé à EDF

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise ayant fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	01/07/2024
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	01/08/2024
Concession hydroélectrique concernée	Concession hydroélectrique de EGUZON
Lieu	<u>Communes</u> : Eguzon-Chantôme <u>Références cadastrales</u> : Au droit de la parcelle section BH n°159
Objet de l'occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s)	Installations de 10 à 11 pontons dont un ponton essence, de deux zones de slalom avec un tremplin pour du ski nautique et diverses activités nautiques
Caractéristiques essentielles / particularité de l'emplacement	Site fréquenté par les touristes et permettant l'embarquement et le débarquement et l'exercice d'activités nautiques
Restrictions	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue interdisant l'exercice des activités autorisées) - Respect de la réglementation en vigueur et future relative aux activités autorisées - Tous les moyens nécessaires devront être mis en œuvre afin d'optimiser et sécuriser l'accueil du public
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire du domaine public concédé, à caractère précaire et révocable, non constitutive de droits réels
Durée de la convention d'occupation temporaire	De la date de signature de la convention jusqu'au 31/12/2032
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	A la signature de la convention par toutes les parties
Conditions financières à la charge du demandeur (redevance)	3% du chiffre d'affaires (avec minimum de 2500€), sauf la 1 ^{ère} année où la redevance sera au minimum de 2000€, avec des frais de dossier la première année de 500€. Les conditions financières restent subordonnées à l'avis de la DDFIP Creuse (article R2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques)
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	<p>Le candidat doit posséder des références en matière d'activités sportives.</p> <p>L'ensemble des installations et des activités proposées devront répondre aux critères de sécurité et aux législations en vigueur.</p> <p>Le candidat est invité à fournir un dossier avant la date limite mentionnée ci-dessus et comprenant notamment :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Une présentation de la structure candidate comprenant des renseignements d'ordre juridique, économiques et financiers (ex : statut juridique de la structure, un extrait KBis de moins de 3 mois) - Une présentation de tous les pontons (descriptif...) et leurs emplacements exacts sur un extrait de plan, accompagné de photo pour chaque installation ; - Le descriptif de l'activité de ski nautique en précisant les installations qui l'accompagnent, le tracé emprunté pour cette activité, le nombre de zones de slalom, accompagné de plans et de visuels - Le détail de toutes les activités annexes. - Toutes les autorisations administratives (ex. accord de la commune...) - Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation. <p>Les demandes seront analysées par EDF au regard des critères d'appréciation d'égale importances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compatibilité du projet avec la sûreté des ouvrages hydrauliques et l'exploitation hydroélectrique de la retenue - La qualité du projet proposé au regard des impératifs de sécurité, des moyens mis en œuvre pour la sécurité des biens et des personnes et de l'insertion du projet dans l'environnement et dans la dynamique du territoire - La grille tarifaire de l'activité
<p>Dépôt des candidatures</p>	<p>Le dossier sera à envoyer :</p> <p>✉ Sous pli, par voie postale, à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">EDF DTEAM - CCPFA A l'attention de M FINA 18 avenue Raymond Poincaré 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE</p> <p>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL - NE PAS OUVRIR » avec la référence « Candidature COT Eguzon – Ski nautique »</p> <p>✉ ou par voie électronique à l'adresse suivante : laurent.fina@edf.fr</p>
<p>Personne à contacter pour renseignement</p>	<p>EDF Hydro Centre – Hydro Centre-Ouest</p> <p>Monsieur KESTENS Tim Tel : 05 19 76 22 27 Mail : tim.kestens@edf.fr</p>